PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le lundi, 1^{er} août 2016 à compter de 18 h 30, au lieu habituel des séances du Conseil municipal, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Denis Campeau, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Lucie Beaudoin, Dominique Rougeau, Pierre Lauzon, Bernard Archambault, Chantal Denis et Roger Paquette, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

L'adjointe à la direction générale, madame Linda Normandeau, est également présente, en l'absence de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Joscelyne Charbonneau.

• Constat du quorum, renonciation à l'avis de convocation, ouverture de la séance

Le quorum est constaté. Le Maire rappelle que la séance est enregistrée et il ouvre celle-ci à 18 h 43 heures pour traiter du seul sujet suivant :

RÉSOLUTION 2016-08-239

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bernard Archambault, appuyé par Lucie Beaudoin, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour comme suit :

ORDRE DU JOUR

- 1. Constat de l'avis de convocation et du quorum
- 2. Résolution pour nommer les conseillers qui agiront en tant que Maire suppléant selon un calendrier de planification
- **3.** Période de questions
- **4.** Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2.

RÉSOLUTION 2016-08-240

Adoption d'un calendrier de planification afin que les conseillers consentants agissent à tour de rôle à titre de maire suppléant

Considérant qu'en date de ce jour, il n'y a aucun Conseiller municipal qui assume le titre de maire suppléant;

Considérant qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal de nommer un Conseiller au poste de Maire suppléant pour qu'en l'absence du Maire, qu'en cas d'empêchement d'agir du Maire ou pendant les vacances de celui-ci, que le Maire suppléant remplisse les fonctions du Maire;

Il est proposé par Pierre Lauzon, appuyé par Dominique Rougeau, et résolu:

Que le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le calendrier de planification indiqué ci-après, afin qu'à tour de rôle, les Conseillers consentants assument le rôle de Maire suppléant, comme suit :

Procès-verbal Séance extraordinaire du 1er août 2016

Août 2016: Conseiller poste n° 2 Septembre 2016: Conseiller poste n° 4 Conseiller poste n° 1 Octobre 2016: Conseiller poste n° 3 Novembre 2016: Décembre 2016 : Conseiller poste n° 2 Conseiller poste n° 4 Janvier 2017: Février 2017: Conseiller poste n° 1 Mars 2017: Conseiller poste n° 3 Avril 2017: Conseiller poste n° 2 Conseiller poste n° 4 Mai 2017: Juin 2017: Conseiller poste n° 1 Juillet 2017: Conseiller poste n° 3 Août 2017: Conseiller poste n° 2 Septembre 2017: Conseiller poste n° 4 Conseiller poste n° 1 Octobre 2017: Conseiller poste n° 3 Novembre 2017:

Adoptée à l'unanimité

3 Période de questions

Aucune personne du public n'est présente dans la salle.

4 <u>Levée de la séance</u>

RÉSOLUTION 2016-08-241

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion proposée par monsieur Roger Paquette, appuyé par madame Chantal Denis, la séance est levée à 18 h 50 heures.

Adoptée à l'unanimité

Denis Campeau,

Maire

Linda Normandeau,

Adjointe à la direction générale en
l'absence de Joscelyne Charbonneau
Directrice générale Secrétaire-trésorière